



L'électrification du Pellerin (1) : Le Projet

Le XIX^e siècle fut celui de la révolution industrielle. De multiples découvertes et inventions jalonnèrent cette époque de chercheurs et de savants. L'apparition de l'électricité, entre autres, considérée comme une véritable révolution dans le domaine de l'énergie et ses dérivés, éclairage, chauffage ... apporte un mieux-être considérable dans les moyens d'existence de la population.

La fin du XIX^e siècle

En 1866, SIEMENS invente la dynamo et les premiers transports d'énergie à distance sont l'oeuvre de FONTAINE en 1873. On doit la lampe à incandescence à EDISON en 1878.

La France se relève péniblement de la guerre de 1870 qui fût une véritable catastrophe.

Rapidement, le pays va se remettre au travail et les grandes villes vont devoir s'équiper et s'éclairer. En conséquence, de nombreuses sociétés et entreprises vont naître autour du développement de ce formidable atout technologique qui n'en est qu'à son début, mais déjà si prometteur.

Yout d'abord ce sont les grandes zones urbaines qui sont sollicitées, puis les bords et enfin les campagnes ; dans une irrésistible marche en avant. Mais comme les premiers pas d'un nouveau-né, la route fut longue et semée d'embûches et de difficultés.

Le début du XX^e siècle

Au tout début du 20^{ème} siècle, la vie des pellerinains dans son ensemble est bien rude, surtout devant les longs hivers de la mauvaise saison. Couramment, c'est le foyer dans la cheminée, alimenté au bois, qui sert aussi bien à la cuisine qu'au chauffage. Parfois on trouve une cuisinière sur pieds ou un poêle qui accepte le charbon. On se souvient des chauffettes ou chauffe-pieds fonctionnant à la braise de bois, réconfortant les pieds gelés. Pour les lits, on utilisera une bouillotte ou une brique réfractaire protégée par un linge.

S'agissant de l'éclairage, c'est au mieux, la lampe à pétrole suspendue dans la pièce principale. On se sert aussi de la célèbre lampe PIGEON posée sur la cheminée, le verre fumeux d'avoir trop baissé la mèche. Et n'oublions pas la bougie sur son chandelier en cuivre et pour les plus démunis, la chandelle de rouzine brûlant son huile d'un éclat rougeâtre.

Ainsi, à l'aube du 20^{ème} siècle, les conditions de vie de tous les foyers du bourg du Pellerin et de sa campagne sont rudes. Mais il en est de même dans toute la France

Cependant, la fée ELECTRICITE est en marche !

Le projet est lancé

Modernisme en tête, dès le 8 mars 1884, le conseil municipal s'intéresse à l'éclairage des rues du PELLERIN. On y relève la mise en place d'une commission pour en examiner les possibilités. C'était sans doute un peu trop vite pour penser à l'électricité et songeait-on à une autre solution : pétrole ou gaz ; l'histoire ne le dit pas.

Par contre, en 1905, un certain M. PRUGNAUD fait une offre pour installer l'éclairage des rues dans le bourg. Cette offre sera classée sans suite. Trois ans plus tard, le 30 août 1908, nouvelle offre de M. PARPAILLON, demeurant à Bordeaux, qui traite avec la commune pour l'éclairage des rues du bourg durant une année.

En 1885, on assiste à l'installation de nombreux réverbères : deux seront posés dont un dans la grande-rue et l'autre à l'embarcadère du ponton de l'abeille (ancienne place de la bascule).

Ce n'est qu'en 1911 que les choses sérieuses vont commencer. Le 29 février, M. Francis GUERIN, Maire de la commune, reçoit une proposition de la Compagnie Départementale d'Energie Electrique dont le siège social est à Paris, 5 rue Taibout. Son président M. Georfes MESSIE, sollicite l'honneur d'accorder à sa compagnie la concession de distribution d'énergie électrique dans la commune du PELLERIN pour tous usages. le projet de tarif maximum s'établit comme suit :

- lumière :: prix du kilowatt-heure : 0,80 f
- vente du courant à forfait :
 - 2,50 f par mois par lampe de 10 bougies
 - 3,00 f par mois par lampe de 16 bougies
 - 4,50 f par mois par lampe de 25 bougies et 0,20 f par mois et par bougie au-dessus de 25 bougies
- Force motrice : 0,40 f le kilowatt-heure

Très intéressé et acceptant ce projet, l'ensemble du conseil municipal, dans sa séance du 26 mars 1911, s'entendra lire, par la voix de son Maire, le [cahier des charges](#) pour cette future concession

Le conseil se mettra d'accord pour concéder à la compagnie la distribution d'énergie électrique dans le bourg du PELLERIN pour une durée de 40 ans ! En outre, M. François MARCAILLON, instituteur, est désigné Commissaire Enquêteur. Cette enquête se déroulera la dernière semaine de mai. Son rapporteur déclarera n'avoir enregistré aucune doléance ni pour ni contre et qu'apparemment les pellerinains ne s'étaient sentis ni concernés ni motivés.

3
3
3
Compagnie Départementale d'Énergie Électrique

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL A PARIS . 5 . Rue Taitbout (IX^e)

TÉLÉPHONE 310-82

Docteur de Loire Supérieure

Paris le 21 Février 1911

1.
à insérer dans la commune

Amère

Commune de
La Pellerin

Mémoire descriptif

La distribution de l'énergie électrique dans la commune de La Pellerin (Loire Supérieure) sera assurée par l'intermédiaire d'un réseau alternatif triphasé.

Le courant sera produit par des alternateurs à basse tension, mus par des moteurs à gaz pauvre. — L'usine sera construite sur un terrain acheté par la Compagnie sur le territoire de la Commune. —

Le courant sera distribué aux abonnés sans une tension de 110 volts, la fréquence étant de 50 périodes. —

Les lignes seront aériennes sur tout le parcours de la distribution. —

Le Président
du Conseil d'Administration

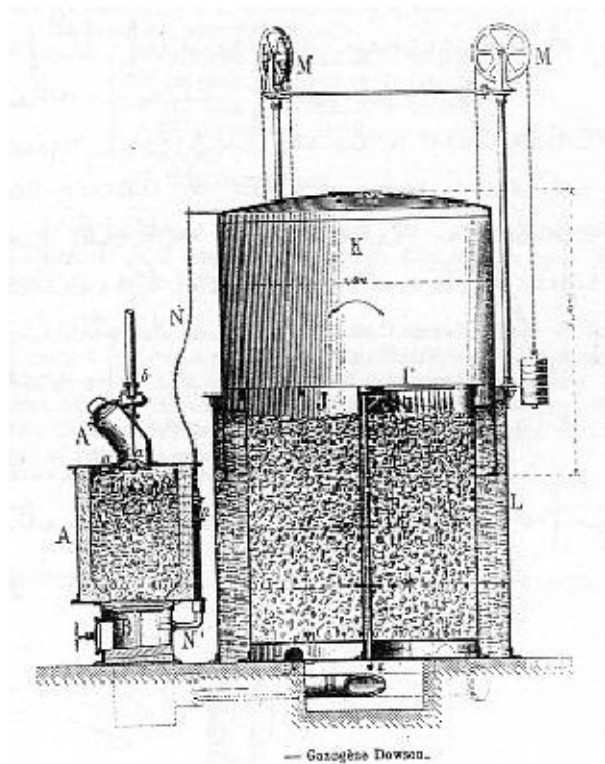


L'électrification du Pellerin (2): Quelques renseignements techniques

Les gaz connus sous le nom de gaz pauvres ou de gaz à l'eau sont obtenus dans des appareils appelés gazogènes soit par la combustion incomplète de la houille (anthracite ou coke) soit par la réaction de ces matières portées à l'incandescence de la vapeur d'eau soit enfin par ces deux causes réunies : c'est ce qu'on appelle alors le gaz mixte. C'est ce procédé qui fut vraisemblablement adopté au PELLERIN

L'appareil nécessitant l'installation d'une petite usine était du type ci-dessous et permettait d'obtenir une force motrice à bon marché (pour l'époque). Cette force motrice est obtenue par l'intermédiaire d'un moteur à gaz dont le mouvement du piston sera déterminé par la force expansive du mélange de gaz pauvre et d'air enflammé subitement.

Ce moteur va maintenant entraîner un alternateur qui va transformer cette force en courant électrique. Il est formé d'un inducteur et d'un induit ; celui-ci est la partie de la machine qui comprend le fil dans lequel se développera le courant électrique. Il ne reste plus qu'à le transporter aux abonnés.

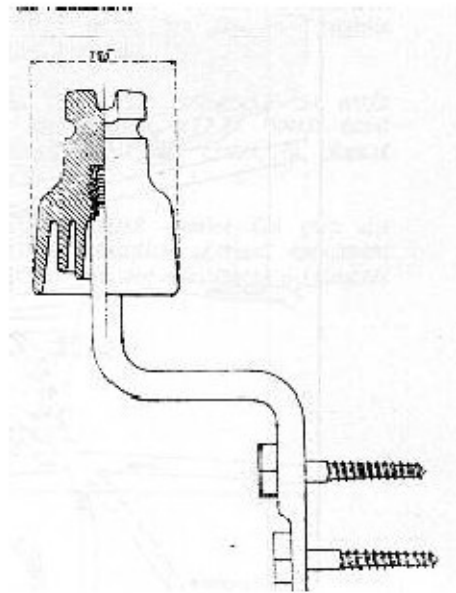


Le transport par lignes nécessite l'implantation de poteaux en bois. Sur la première ligne électrique, à trois fils car courant triphasé, les fils seront assujettis aux poteaux par l'intermédiaire d'isolateurs. ils doivent remplir les conditions suivantes :

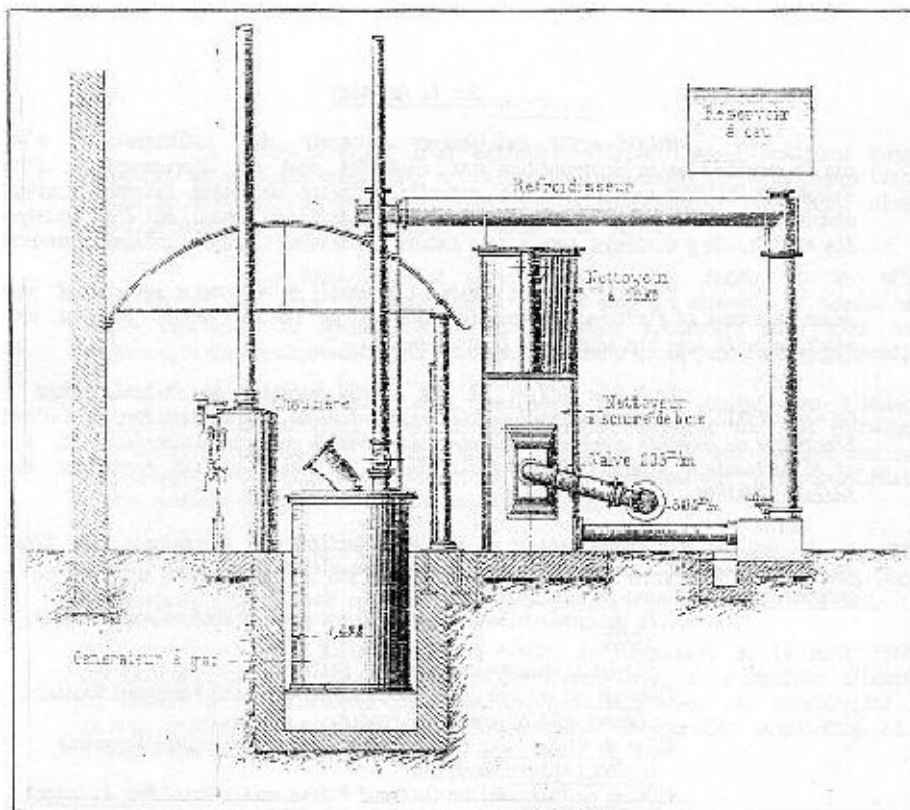
- 1 Résister à la rupture de l'isolant sous la tension maxima à laquelle ils peuvent être soumis.
- 2 Avoir une résistance d'isolement aussi grande que possible.

Ces deux conditions doivent être remplies quelles que soient les conditions atmosphériques.

Ces isolateurs appelés « tasses » ont fait longtemps la joie des écoliers armés de leurs lance-pierres.



Exemple d'usine à gaz pauvre



Malgré cette indifférence apparente des pellerinains, on n'arrête pas le progrès. L'usine de production sera installée dans les dépendances de l'ancien prieuré du Pellerin, rue de Bel-Air actuelle. Là, existe un vaste bâtiment couvert en ardoises, fort ancien mais en bon état. C'est une sorte de grange où l'on entreposait les récoltes. On y distingue encore deux antiques pressoirs témoins d'anciennes vendanges.

C'est là que sera construit un massif de maçonnerie sur lequel prendra place le moteur et l'alternateur. Pour les besoins en eau, car on va produire un gaz mixte, un puits sera creusé ; on peut le voir encore.

Le 6 juin 1912, M. et Mme GALLON, demeurant au Prieuré, vendent à M. Georges MESSIE (au patronyme providentiel) Président de la Société Départementale d'Energis Electrique, un immeuble comprenant bâtiments et terrains pour une superficie de 5 ares et 40 centiares. M. Hypollite GALLON était adjoint au maire et son épouse se nommait Adélaïde CHATEAU. Le premier souci de la municipalité est l'éclairage des rues (on en parle depuis 1884). En priorité, tout un programme d'emplacement des lampes est ainsi proposé, comprenant cinq axes ou quartiers.

- 1 - le quai : maison Briard, maison Bernard, Hôtel Macé, Maison Tallonneau Joseph. Séguineau, maison Canard, maison Brillaud.
- 2 - Grande-Rue : Maison Jehanneau, Séguineau, Bernard Ferdinand, Rousseau, Clément Guérin, Jean-Marie Fortun.
- 3 - Rue du Clos-Grillé : Maison Rallaud, La Jouardais : Hôtel Cormerais. La Croix-Hubin : Chauvelon.
- 4 - Champ de Foire : maison Guilbaud pierre, maison Marot., Rue du Verger : Langlais, maison Daussy. Rue des vieux chantiers : maison Hervé Alphonse, la coopérative. Gendarmerie, maison Hérault, les Halles, Moreau (bourrelier), maison Bernard (près de l'église).

Mais il y a loin du projet à la réalisation. L'hiver de 1912 se profile à l'horizon et les pellerinains s'impatientent de voir leurs demandes se concrétiser.

L'électrification du Pellerin (3): La guerre

L'avant-guerre

Dans sa séance du 22 septembre 1912, le conseil municipal enregistre la plainte de plusieurs conseillers municipaux qui considèrent que la Compagnie Electrique oppose une bien mauvaise volonté pour effectuer les installations des futurs abonnés. Il en va de même pour l'éclairage public qui tarde à se faire.

Le conseil décide alors d'envoyer une lettre à M. MESSIE, le directeur, lui enjoignant de satisfaire au plus vite les abonnés du réseau de la commune. Dépassé par la demande, manquant de personnel spécialisé dans cette nouvelle technique, la Compagnie, visiblement, avait de la peine à faire face à ses engagements.

On peut tout de même considérer que tout rentre dans l'ordre pour le mois de décembre 1912 ; les habitants du Pellerin connurent pour la première fois les bienfaits de la fée électricité, tout au moins ceux qui avaient souscrit à l'abonnement. Tout était donc parfait et l'usine fonctionnait normalement. Mais les choses évoluent vite dans le domaine de la technique !

Le 8 juin 1913, un litige intervient avec la société de M. MESSIE. En effet, à peine installée, elle prône et sollicite une concession d'Etat pour installer une centrale à Ste Pazanne avec une ligne d'alimentation Ste Pazanne-Le Pellerin.

M. le Maire rappelle le traité de concession du 14 août 1911, signé par les deux parties, pour l'installation d'une usine de production d'électricité au Pellerin afin d'éclairer le bourg. Considérant que le service est satisfaisant depuis le mois de décembre dernier, le conseil trouve inutile la nouvelle proposition et tient à garder son usine sur la commune.

Les années de guerre

Le message semble bien reçu et la vie continue. Mais on entre dans la sombre période 1914-1918 : c'est la guerre !

At là : catastrophe ! Le 12 septembre 1914, M. QUENTIN, administrateur de la Compagnie Départementale d'Energie Electrique, envoie son chef de secteur de la Bernerie encaisser les sommes dues par les abonnés. Son travail terminé, sans prévenir personne, ni les habitants, ni la municipalité, il fait mettre bas les feux, congédie les chauffeurs, ferme l'usine et prive ainsi la commune de courant.

On peut s'interroger sur les motifs exacts qui motivèrent cet arrêt brutal sans concertation : nul écrit n'en témoigne. On peut penser que la France étant entrée en guerre depuis le 3 août, la mobilisation générale avait fait partir la plupart des hommes valides sur le front.

Les besoins de la machine de guerre faisaient flamber les prix des matières premières, entre autres le charbon. Les puits d'extraction allaient rapidement se trouver dans les zones de combat au nord comme à l'est. D'où les inévitables difficultés d'approvisionnement.

De mal en pis !

Les prix établis dans le traité de concession dataient de mars 1911 et le prix de revient de l'hectowatt de 1914, suite à l'inflation, devait largement dépasser le prix de facturation.

Apparemment, les choses rentrent dans l'ordre et l'usine repart mais pour un court délai.

Nous sommes en septembre 1914 et le 28 février de l'année 1915, le Maire, M. Guérin est

mobilisé. M. Boucard, son premier adjoint expose au Conseil Municipal que la Compagnie Départementale d'Energie a donné l'ordre au chef de secteur, M. Fouché, de procéder aux encaissements et une nouvelle fois de fermer l'usine sans préalable. Cette situation est parfaitement intolérable pour la population qui se heurte déjà à toutes sortes de restrictions du fait de la guerre. Une demande est alors transmise au Préfet pour demander l'application de l'article 25 du cahier des charges. On exige la reprise du service par le concessionnaire dans le plus bref délai. A défaut, on prononcera la déchéance de la Société.

Cependant, voyant le désarroi des élus, l'Administration des Ponts et Chaussées met à la disposition de la municipalité un mécanicien breveté qui assume l'intérim du chef de secteur. Avec les deux chauffeurs demeurant au Pellerin, tout repartira pour un temps.

Dans les premiers jours de décembre 1915, nouvel arrêt ! Cette fois c'est le matériel qui a besoin de réparations urgentes. Moteur et gazogène sont fatigués. Après divers travaux, la reprise est tentée mais la marche est défectueuse. Le ras-le-bol de la population se fait sentir et une pétition circule et recueille plus de cent signatures. Elle est adressée au Maire afin d'accélérer la remise du courant dans les foyers

L'électrification du Pellerin (4) : la guerre

Un nouveau repreneur

Le prix du kilowatt continue de monter suivant les prix de l'huile et du charbon qui s'envolent. Le kW est à 1,10 F pour la lumière et à 0,55 F pour la force. Poursuivant malgré tout sa route, la Compagnie exsangue se dirige tout droit vers la faillite.

Depuis le mois de décembre 1915, on constate que le service laisse beaucoup à désirer : marche intermittente la plupart du temps, marche normale pendant une partie du mois de mars. Mais depuis avril 1916, tout service a cessé.

En effet, par lettre du 29 mars adressée à la Mairie, la Compagnie explique que ses prestations perturbées et interrompues par suite de la guerre ne pourront reprendre qu'au retour d'une situation normale. Colère au Conseil Municipal qui autorise le Maire à entreprendre, illico, une action contre la Compagnie et à plaider devant tous tribunaux compétents, voire en appel s'il y a lieu.

On en appelle également à M. le Préfet, lui demandant de bien vouloir adresser une mise en demeure à la Société lui fixant un délai minimum pour reprendre son service.

Mais il n'y eut pas d'améliorations !

Le 26 août de la même année, sous couvert de l'Administration judiciaire, la Société Nantaise d'Electricité se pose en repreneur de la concession de distribution publique d'énergie électrique sur la commune du Pellerin.

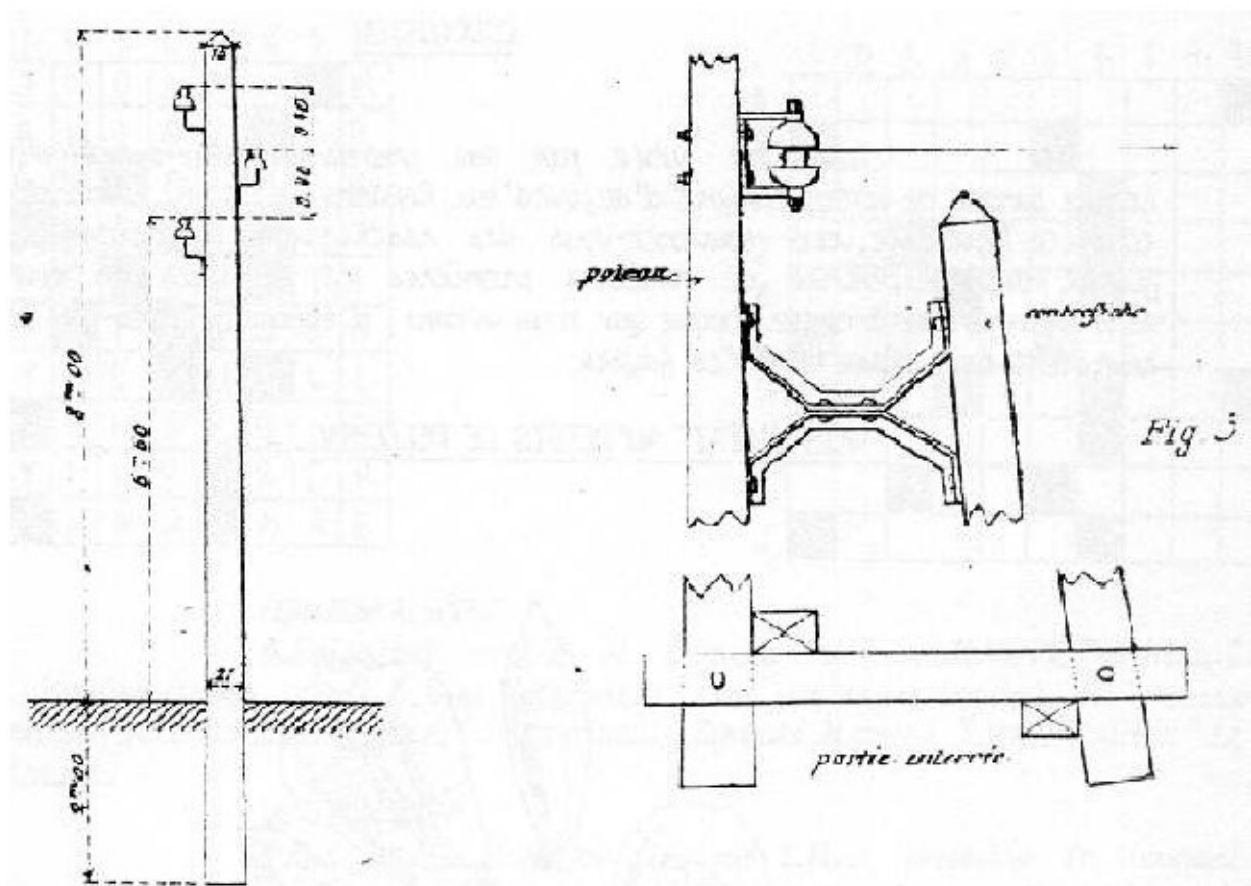
Les conditions posées par cette Société sont les suivantes :

- Primo : le secteur du Pellerin sera rattaché au réseau général de la Société Nantaise, soit La Montagne, dans le plus court délai, 6 mois au maximum. Mais, au vu des difficultés du moment, aucun engagement ferme ne sera pris.
- Secundo : le cahier des charges devra être modifié et comportera, entre autres, la suppression de l'usine locale à terme.
- Tertio : pendant la durée de la guerre, prolongée de six mois après la fin des hostilités, des tarifs maxima seront appliqués.
- Quarto : temporairement, la mise à disposition du courant aux abonnés s'effectuera d'un soleil à l'autre, de 23 heures à 4 heures du matin. Au raccordement du réseau avec celui de La Montagne, le courant sera alors fourni jour et nuit.

Après toutes ces péripéties, l'espoir renaît pour les concitoyens d'avoir un service fiable et durable.

Le 26 novembre de la même année, la Société Nantaise repreneuse sollicite un terrain communal pour édifier un poste de transformation. Le conseil lui accorde un emplacement sur la place du Champ de Foire.

Les pelleriniais voyaient-ils enfin le bout du tunnel ?



Poteaux - Lorsque les poteaux n'ont à supporter qu'une ligne, c'est-à-dire deux ou trois conducteurs, suivant la nature du courant, on emploie généralement des poteaux en bois.

Ces poteaux sont en sapin injecté au moyen d'une solution de sulfate de cuivre, pour assurer leur conservation.

L'année 1917

En cette période difficile, toute la jeunesse est au front ; les choses vont à pas comptés. Le 3 mars, intervient la cession de l'ancien réseau au profit de la Société Nantaise d'Eclairage et de Force par l'Electricité. Un nouveau chaper des charges est approuvé.

En attendant le raccordement, c'est l'usine du Pellerin qui doit assurer l'intérim. Remplit-elle son rôle ? On peut en douter au vu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 30 septembre 1917 qui stipule effectuer une demande auprès de la nouvelle société lui enjoignant de reprendre le service avec l'installation actuelle, en attendant l'achèvement de la ligne nous reliant à Nantes.

Et l'on ajoute : le pétrole se fait rare, il est de plus en plus difficile pour les familles de s'éclairer. Il est certain que la construction de la nouvelle ligne avait pris du temps : la main d'œuvre manquait et n'avait pas les moyens que nous connaissons de nos jours.

A quelle date la normalisation du réseau s'est-elle effectuée ? Nous n'avons pas de réponse précise à

cette question. On peut estimer, en l'absence de documents précis qu'elle fut établie en 1918. Les heures sombres de la guerre s'estompent peu à peu et la lumière surgit enfin de façon durable. La France panse ses plaies et Le Pellerin, comme toutes les communes du pays pleure et honore ses morts. L'électricité s'était installée chez nous dans une période infiniment troublée.

L'électrification en pleine expansion

Le 22 mars 1920, la première Compagnie Départementale ayant fourni le courant au Pellerin, est mise en cessation de paiement ; son siège était à Paris. Par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, l'usine électrique de l'ancien prieuré est mise en vente par adjudication. Effectuée à la bougie, elle sera adjugée à M. Clément Guérin.

Puis dans une logique de progrès, on assistera aux demandes d'extension vers les principaux villages à l'ouest du bourg.

Le 18 juillet 1920, c'est le Bois Tillac, La Martinière, La Béhinière et le Pé de Buzay qui pourraient être desservis.

Nouvelles demandes le 8 octobre 1922 ; apparemment la capacité des transformateurs ne permet pas d'aller plus loin. Il faudra attendre 1929.

L'étude pour l'électrification générale des villages parviendra au Conseil Municipal le 3 novembre où sera signé un avenant au traité de concession avec la Société Nantaise d'Electricité. La commune s'engage à verser la somme de 191 948 francs. Les villages desservis seront :

- La Jaunais, le Moulin Rouge, le Bois Tillac
- La Martinière et la Châtaigneraie
- Le Grand Chemin, la Proutière, les Grandes Herbes, le Creux Chemin, Vièvre et le Pé de Buzay.

Conclusion

La galère subie par nos grands-parents avait pris fin : elle avait été le garant de notre confort d'aujourd'hui. Rendons grâce à leur patience et à leur ténacité. Peut-être, vous souvenez-vous des restrictions occasionnées par la seconde guerre mondiale : pénurie de matières premières et coupures de courant intempestives nous renvoyèrent à cette époque que nous venons d'évoquer ; lampes à pétrole et bougies reprirent leurs places dans les foyers.